



FAMILLES DE FRANCE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 19 mai 2015

LOCATION DE VOITURE EN LIGNE : UNE ECONOMIE DE 20% EN MOYENNE

Dans 2 mois les vacances d'été seront bel et bien là et pour ceux qui n'emportent pas leur véhicule, l'option de la location apparait souvent comme la seule solution pour se déplacer librement une fois sur le lieu de vacances. Avec le développement d'offres de location en ligne, les consommateurs ne savent souvent pas trop où réserver pour essayer d'obtenir un meilleur prix.

Pour mieux les éclairer, Familles de France a réalisé une enquête consistant à comparer le coût d'une location effectuée intégralement sur internet avec celui d'une location réservée sur internet mais payée en agence. Le résultat est sans appel : sur les 10 sites étudiés, le consommateur réalise une économie pouvant aller jusqu'à quasi 48% en procédant à une location entièrement en ligne.

Sur les 10 agences de location de voiture sur internet que nous avons étudiées, une seule ne pénalise pas le consommateur lorsqu'il souhaite payer en agence le montant de sa location. 7 autres agences de location prévoient un prix plus élevé pour un paiement en agence, cette différence de prix pouvant varier de 8,51 à 47,70% selon que la location ait lieu en semaine ou sur un week-end. 2 ne proposent pas le paiement en agence.

Par ailleurs, Familles de France a étudié les conditions générales de location, qui constituent les règles de la location, pour savoir si elles étaient facilement accessibles pour le consommateur et si leur contenu était lisible. Grosse déception : aucune agence en ligne n'obtient la note générale globale de 5/5 sur ces critères.

C'est ensuite le contenu même des conditions générales qui a été étudié, pour constater que demeurent encore des clauses abusives au détriment du consommateur. Quelques-unes de ces clauses, par exemple : l'interdiction d'autres conducteurs que celui prévu au contrat de location, le délai de déclaration d'un sinistre, le montant des frais d'annulation, l'emploi de termes anglophones, etc.

Ces clauses n'ont pas lieu d'être ! Familles de France procède à des mises en demeure individuelles des sites visés pour qu'ils se conforment au droit de la consommation.

Enfin, Familles de France rappelle les règles essentielles à connaître avant de louer un véhicule au sein de son dossier de presse.

Contact Presse : Thierry Vidor 06 64 31 98 68

Familles de France – Fédération nationale reconnue d'utilité publique
Agréée d'éducation populaire – Agréée organisation de consommateurs
Agréée association éducative complémentaire de l'Enseignement public

~~28, Place Saint Georges 75009 Paris – Tél. : 01 44 53 45 90 – Fax : 01 45 96 07 88~~
E-mail : accueil@familles-de-france.org – Internet : www.familles-de-france.org